

C'est officiel!

DIOCÈSE DE BOURGES - AVRIL 2019

Conseil presbytéral

Vu les Saints Canons du *Code de droit canonique* et particulièrement les Canons 495 à 502 ;

1°) Est membre de droit : **M. l'Abbé Éric VINÇON**, Vicaire général.

2°) Ont été élus par les prêtres électeurs : **Le R.P. Daniel AUGUIÉ m.s.c.** , **MM. les Chanoines Jean-Michel BODIN et Joël MASSIP**, **MM. les Abbés Vincent BÉGUIN, Maxime DEBIONNE, Olivier DEVAUX, Bertrand GODEFROY, Patrick GUINNEPAIN, Loïc JAOUANET, Jean-Marie MABIALA, Jean-Marc PISSEVIN et Emmanuel SOULY.**

3°) Ont été nommés librement par Monseigneur l'Archevêque : **les R.P. Dom Jean-Baptiste CAZELLE o.s.b. (Délégué du T.R.P. Dom Jean PATEAU o.s.b. , Père Abbé de Fontgombault) et Sebastian RAYAPPAN m.s.c. , MM. les Abbés Jean-Charles FLACHAIRE, Alfred TENDENG et Charles de VAUGELAS.**

Paroisse de Châteauneuf-sur-Cher

M. l'Abbé Hervé BENOÎT est nommé curé de la paroisse de Châteauneuf-sur-Cher, à compter du dimanche 10 mars 2019. Il réside au presbytère de Châteauneuf-sur-Cher.

Sanctuaire Notre-Dame des Enfants (Châteauneuf-sur-Cher)

Vu les Saints Canons du *Code de droit canonique* et particulièrement les Canons 556 ; 560-562,

M. l'Abbé Hervé BENOÎT est nommé recteur de la Basilique Notre-Dame des Enfants de Châteauneuf-sur-Cher, à compter du dimanche 10 mars 2019, jusqu'au 31 août 2024.

À Bourges, le dimanche 31 mars 2019, quatrième dimanche de carême

‡ Jérôme BEAU
Archevêque de Bourges

Par mandement,
Jean-Charles FLACHAIRE
Chancelier